

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Gravithy

Dates de la concertation

Juin 2024 à août 2025

Vincent Delcroix

Philippe Quévremont

Date de remise du rapport, le 30 août 2025



Sommaire

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clés de la concertation continue.....	3
Préambule	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	5
La mission des garants.....	5
Fiche d'identité du projet.....	6
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	9
Décision de Gravithy sur la poursuite de son projet	9
Engagements de Gravithy et de Rte.....	10
Actualités liées au projet et évolution(s)	12
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	13
Le suivi des engagements du porteur de projet	13
Avis des garants sur le déroulement de la concertation	13
Les arguments exprimés	14
La synthèse des arguments	14
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	15
La suite de la concertation continue	15
Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue	15
Annexe : lettre de mission des garants.....	16

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clés de la concertation continue

Le 29 février 2024, un mois après la fin de la concertation préalable relative au projet GravitHy d'une usine de production de fer réduit bas-carbone à Fos-sur-Mer, le bilan des garant.e.s reconnaissait la qualité de cette concertation : les droits à l'information et à la participation du public ont été effectifs¹. Les maîtres d'ouvrage, en publiant le 29 avril 2024 les enseignements qu'ils tiraient de cette concertation, ont présenté leurs engagements en vue de la poursuite du projet². La majorité de ces engagements portaient sur le projet lui-même, mais certains d'entre eux concernaient aussi l'information et la participation du public, au cours de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique ou ultérieurement.

Un peu plus d'un an après que la Commission nationale du débat public (CNDP) a pris acte de ces engagements, le présent rapport intermédiaire des garants de la concertation continue³ en fait compte rendu : quels sont les engagements qui ont déjà été tenus, quels sont ceux qui restent à mettre en œuvre ?

Cet examen est éclairé par les modalités de la concertation continue présentées par GravitHy à la CNDP le 16 octobre 2024⁴, ainsi que par les recommandations complémentaires⁵ formulées par la CNDP le 8 novembre 2024, après la présentation de ces modalités en séance plénière.

Les actions menées jusqu'ici par GravitHy au titre de cette concertation continue comprennent :

- La publication de quatre newsletters adressées aux personnes ayant communiqué leur adresse électronique à cet effet, et leur relai sur les réseaux sociaux ;
- La tenue de deux réunions publiques (ou atelier) dans le cadre de cette concertation continue, les 10 octobre 2024 et 27 mars 2025 ;
- La tenue d'une réunion publique conjointement avec le débat public global « *Fos-Berre-Provence, un avenir industriel* » le 6 mai 2025.

Bien qu'ayant dépassé le stade de la concertation préalable, GravitHy a par ailleurs participé à d'autres événements de ce débat public, ainsi qu'à diverses manifestations organisées en marge de ce débat. GravitHy a également participé au *Business meeting* organisé le 28 novembre 2024 par la mairie de Fos-sur-Mer présentant les projets industriels locaux à de futurs jeunes actifs. Une seule question concernant effectivement le projet (son financement) a été posée sur le site internet, GravitHy y a répondu.

A la date où ce rapport est finalisé, GravitHy a traité trois des sujets annoncés (en référence aux modalités de la concertation continue présentées à la CNDP le 16 octobre 2024), en particulier au cours de l'atelier réuni le 27 mars 2025⁶, soit :

- L'état d'avancement du projet ;
- La gestion des poussières ;
- L'intégration paysagère.

¹ Audrey RICHARD-FERROUDJI et Philippe QUEVREMONT, bilan de la concertation préalable, pages 17 et 21

² Enseignements de la maîtrise d'ouvrage, pages 67 et suivantes

³ Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT ont été nommés garants par la CNDP le 5 juin 2024

⁴ <https://www.debatpublic.fr/projet-gravithy-usine-de-production-de-fer-reduit-bas-carbone-fos-sur-mer-4335>

⁵ Voir le courrier du président de la CNDP du 8 novembre 2024 via <https://www.debatpublic.fr/projet-gravithy-usine-de-production-de-fer-reduit-bas-carbone-fos-sur-mer-4335>

⁶ Voir le compte rendu de l'atelier via <https://www.concertation-gravithy.fr/fr/la-concertation-continue-etape-en-cours>

Les garants ont considéré que les droits du public à la participation avaient été respectés au cours de cet atelier.

Deux sujets restent cependant à traiter (refroidissement à l'eau de mer et mesures de compensation⁷). En outre la constitution d'un comité de suivi du projet n'est pas encore effective.

Au total, la dynamique très positive d'un dialogue nourri entre l'entreprise et le public, remarquée pendant la concertation préalable, s'est cependant estompée. Les causes en sont probablement multiples : baisse d'intérêt du public assez régulièrement observée en cours de concertation continue, prééminence du débat public global jusqu'en juillet 2025, mobilisation contre une nouvelle ligne à haute tension... La réduction du nombre d'adresses électroniques destinataires des informations de GravitHy y a probablement également contribué.

Les garants n'ont pas relancé GravitHy sur les sujets restant à traiter jusqu'en juillet 2025. En effet, au cours de la période où le débat public global « *Fos-Berre-Provence, un avenir industriel* » était actif, les nombreuses rencontres initiées par ce débat ont saturé les possibilités de participation du public. Ce débat a par ailleurs apporté des réponses sur la question des investissements routiers à consentir localement par l'État et les collectivités locales, alors que ces questions avaient été posées par le public au cours de toutes les concertations préalables ouvertes à Fos-sur-Mer depuis 2023. Ce débat, effectivement ouvert à tous, a également partiellement répondu aux recommandations d'ouverture de la concertation continue vers un large public, formulées par la CNDP en novembre 2024.

Le calendrier initial du projet prévoyait le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale à l'été 2025. Le décalage constaté sur ce calendrier, habituel pour ce type de grand projet, conduit les garants à solliciter GravitHy : comment compléter la concertation continue, en particulier sur les sujets non encore traités ?

⁷ La newsletter #4 communique des informations sur l'avancement des démarches en cours, qui restent partielles quant au fond.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet Gravithy, menée du 27/11/2023 au 31/01/2024, la société Gravithy a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Vincent Delcroix et Philippe Quévremont de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garants, couvrant la période de juin 2024 à août 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 22 mai 2023 : La CNDP est saisie par les sociétés Gravithy et Ascofields, conjointement avec RTE
- 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024 : concertation préalable menée par Gravithy sous l'égide de Audrey Richard-Ferroudji et Philippe Quévremont
- 29 février 2024 : Publication du bilan des garants
- 30 avril 2024 : Publication des enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable
- 5 juin 2024 : début de la concertation post concertation continue, sous l'égide de Vincent Delcroix et Philippe Quévremont
- 30 août 2025 : **publication du rapport intermédiaire n°1**

La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou deux personnes neutres vis-à-vis du projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- leurs recommandations et les engagements du responsable du projet issus de la concertation préalable, soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

Les garants reçoivent une lettre de mission (en annexe) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Porteur de projet :

La société GravitHy en co-saisine avec Rte, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, ainsi que la société Ascofields.

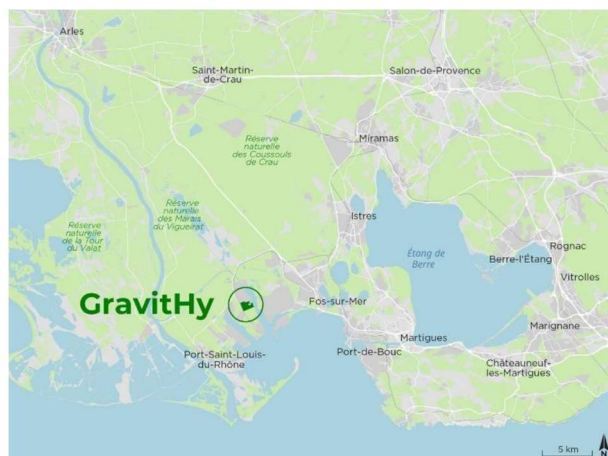
Contexte du projet :

L'acier est l'un des matériaux les plus consommés au monde et sa production contribue à hauteur de 8% environ aux émissions mondiales de CO₂. Différentes techniques contribuent à cette production : la réduction du minerai de fer par du charbon (coke) dans des hauts-fourneaux est la plus traditionnelle, mais on produit aussi du fer réduit grâce à du méthane. On peut aussi recycler des ferrailles.

Le recyclage émet peu de gaz à effet de serre, mais ne peut pas suffire, qualitativement et quantitativement, à couvrir les besoins. La réduction du minerai de fer par de l'hydrogène produit par électrolyse diminuerait fortement les émissions de CO₂, si l'électricité nécessaire est elle-même faiblement carbonée. Une première usine en Europe de production de fer réduit à l'hydrogène est actuellement en construction en Suède.

La localisation à Fos-sur-Mer permettrait un approvisionnement de l'usine en minerai de fer par voie maritime. Le fer réduit serait commercialisé auprès de différents sidérurgistes, les expéditions se faisant par voie maritime, fluviale ou ferroviaire.

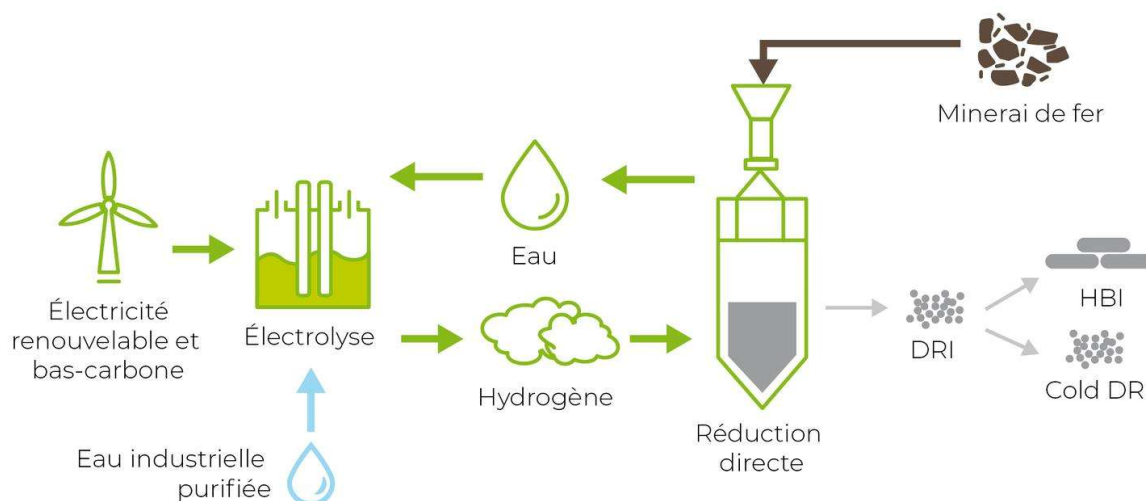
Localisation du projet :



*Le projet se situe sur le môle central de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer
Source : GravitHy*

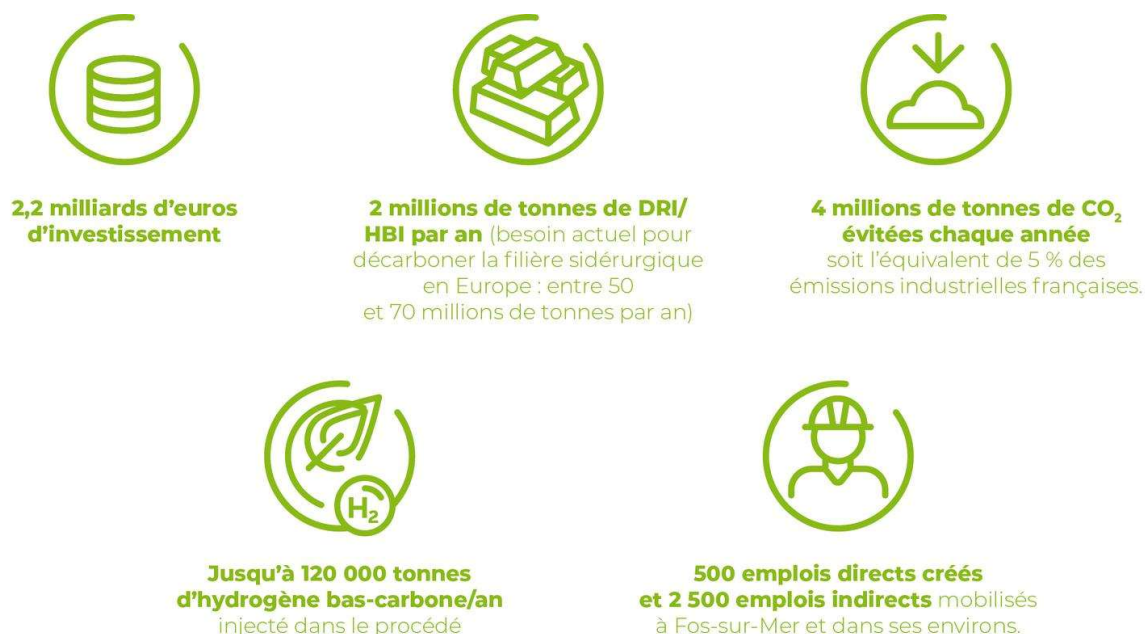
Objectifs initiaux du projet selon le maître d'ouvrage :

Gravithy produirait à Fos-sur-Mer du DRI (« Direct Reduced Iron » ou fer pré-réduit) bas-carbone en utilisant pour son procédé de l'hydrogène bas-carbone produit sur site et obtenu par électrolyse de l'eau. Ce DRI serait commercialisé sous forme de HBI (« Hot Briqueted Iron » ou fer briqueté à chaud) principalement à des sidérurgistes à proximité et sur les marchés français et européen. La production de Gravithy serait de 2 millions de tonnes de HBI/DRI par an. Ce procédé remplacerait l'utilisation de charbon et permettrait d'éviter près de 90% des émissions de CO₂ liées à la fabrication de l'acier.



Source : Gravithy

Caractéristiques principales :



Source : Gravithy

Coût :

2,2 milliards d'Euros.

Calendrier initial⁸ :



⁸ Ce calendrier initial devrait être mis à jour dans le cadre de la suite de la concertation continue

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Décision de GravitHy sur la poursuite de son projet

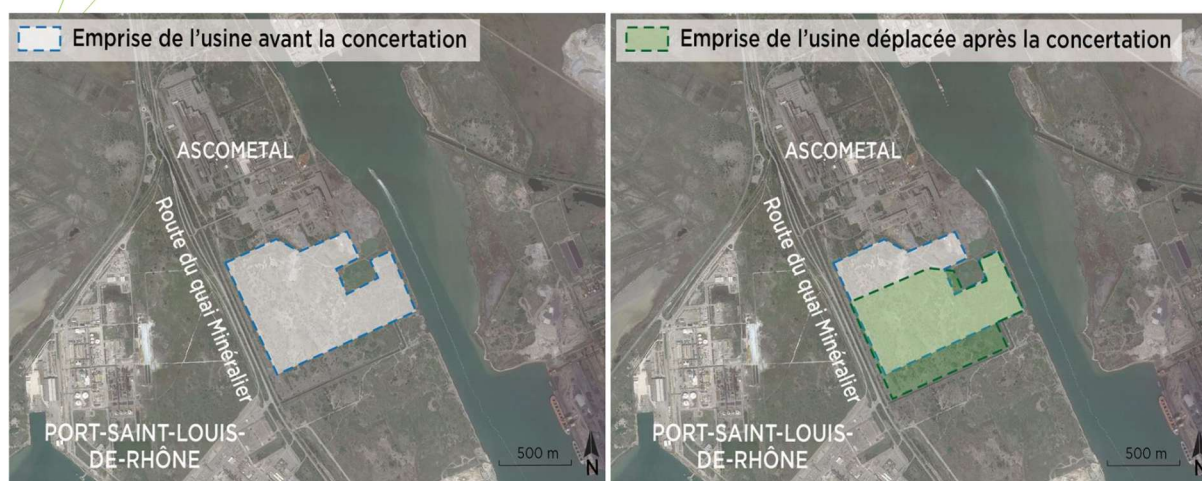
GravitHy :

- Confirme la poursuite du projet GravitHy à Fos-sur-Mer comportant une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et une usine de fabrication de DRI à base d'hydrogène ;
- Décide de renoncer à implanter une unité de briquetage pour le concentré de minerai de fer, et donc à l'importation de concentré de minerai de fer, permettant ainsi de réduire significativement les risques d'envol de poussières (le diamètre minimal des intrants les plus fins passant de moins de 1 mm à 9 mm) ;
- Décide d'adapter l'implantation foncière du projet :
 - en écartant les zones les plus au nord, susceptibles de contenir des pollutions des sols importantes que les fondations de l'usine pourraient risquer de remobiliser dans le milieu naturel,
 - en acquérant le terrain jusqu'aux limites de la Roubine, permettant d'obtenir un terrain plus cohérent, mieux susceptible de garantir une conception compacte et une exploitabilité optimale, au service de la maîtrise des risques et des nuisances.

(extrait de « ENSEIGNEMENTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE 29 AVRIL 2024 »

https://www.concertation-gravithy.fr/files/gravithy-enseignements-des-matres-d-ouvrage-vf2-au-29-avril_49cfe85cd1c5f25eac386508cfdcfce0b.pdf)

LES MODIFICATIONS DE L'IMPLANTATION FONCIÈRE



GravitHy

Engagements de Gravithy et de Rte

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DES POUSSIÈRES ET À LA QUALITÉ DE L'AIR

Gravithy s'engage à :

- *Mener des études d'optimisation du design de son usine permettant de minimiser le transport du minerai à l'intérieur du site ;*
- *Acheminer le minerai de fer depuis le terminal minéralier par bande transporteuse capotée, conformément aux engagements pris pendant la concertation préalable ;*
- *Poursuivre les études d'avant-projet, intégrant des études de dispersion, pour retenir les solutions les plus appropriées pour limiter les risques d'envols de poussières de minerai de fer hors site ;*
- *Mener un état initial de la qualité de l'air à une échelle proche et à l'échelle de la ZIP, avec le concours d'AtmoSud.*

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Gravithy s'engage à :

- *Poursuivre, pour le refroidissement du procédé, la recherche de solutions innovantes pouvant permettre soit de limiter l'usage de réactifs chimiques dans le circuit d'eau de refroidissement, soit de limiter plus globalement la consommation d'eau pour le refroidissement, grâce à des échanges thermiques avec des industriels voisins dans le cadre de Piicto ;*
- *Présenter au public les choix technologiques, les points de captage et les points de rejets, après échange avec les services de l'Etat ;*
- *Mobiliser le GPMM pour bâtir une stratégie de compensation cohérente avec les orientations foncières du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel ;*
- *Faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la mise en œuvre de mesures de compensations environnementales, dans l'optique de rechercher des mesures de compensation les plus locales et les plus pertinentes au regard des impacts résiduels pressentis ;*
- *Mobiliser le milieu universitaire et scientifique afin de faire émerger des solutions innovantes pour la replantation des espèces les plus sensibles identifiées sur la parcelle.*

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DU RISQUE INDUSTRIEL

Gravithy s'engage à :

- *Poursuivre ses études de design de manière à garantir que les zones des effets potentiels les plus graves soient toujours contenues à l'intérieur du site ;*
- *Mener, dans son étude de danger, une analyse des effets dominos avec les sites industriels voisins pressentis, incluant y compris une étude préliminaire intégrant les projets n'ayant pas encore déposé leurs dossiers de demande d'autorisation.*
- *Informers le territoire du classement Seveso qui sera retenu par les services de l'Etat, dès cette information connue par Gravithy.*

ENGAGEMENTS RELATIFS À L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE

Rte s'engage à :

- *Porter à la connaissance des parties prenantes qui seront impliquées dans la concertation Fontaine les observations du public recueillies lors de la concertation CNDP et concernant le raccordement RTE.*

- Communiquer sur le site de la concertation continue l'aire d'étude retenue dans le cadre de la concertation Fontaine.
- Communiquer sur le site de la concertation continue le fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la concertation Fontaine.

Gravithy s'engage à étudier les solutions techniques de secours, au-delà du stockage tampon d'hydrogène prévu actuellement, susceptibles de permettre un effacement partiel de l'usine lors de périodes ponctuelles de fortes tensions sur le réseau électrique national.

ENGAGEMENTS RELATIFS À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU PROJET

Gravithy s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs ateliers dédiés à l'intégration architecturale et paysagère du projet, une fois réalisées les études de détail fixant la hauteur réglementaire de la tour et une fois menés les échanges avec les autorités compétentes validant son emplacement au regard des contraintes aéroportuaires civiles et militaires ;
- Faire réaliser, dans la perspective de cet atelier, des vues d'insertion depuis les zones d'habitation environnantes (proches et éloignées).

ENGAGEMENTS RELATIFS À L'EMPLOI ET LA FORMATION

Gravithy s'engage à :

- Discuter, dans le cadre de PIICTO, à l'élaboration d'une charte de bonne conduite entre industriels, afin que tous se prémunissent d'un risque de concurrence sur l'emploi ;
- Mettre en place un comité de pilotage emploi en partenariat avec France Travail et les principaux acteurs de l'emploi et de la formation pour anticiper au mieux la formation et le recrutement des collaborateurs et collaboratrices le plus localement possible ;
- Identifier, dans le cadre de ce COPIL les formations potentiellement manquantes et étudier, avec des partenaires tels que l'UIMM ou l'EIT InnoEnergy, la possibilité de créer de nouveaux modules de formation adaptés au besoin ;
- Continuer à participer, en partenariat avec les acteurs locaux, aux événements relatifs à la promotion des métiers de l'industrie, et de l'industrie verte en particulier ;
- Présenter aux acteurs économiques locaux la politique d'achat de l'entreprise et leur donner une visibilité sur les futurs marchés qui seront lancés pour la construction et l'exploitation de l'usine.

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX EFFETS DU PROJET SUR LES MOBILITÉS ET LE LOGEMENT

Gravithy s'engage à :

- Réaliser une étude technico-économique sur l'apport de matériaux destinés au remblaiement de la parcelle via le terminal minéralier, susceptible de limiter l'impact de la phase travaux sur les voiries routières ;
- Relayer, auprès des porteurs de projet et co-financeurs concernés (Etat, Région, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Métropole Aix-Marseille- Provence), l'urgence à réaliser les infrastructures de mobilité indispensables aux habitants du territoire et aux salariés de la zone industrialo-portuaire ;
- Participer aux études engagées sur les possibilités de transports collectifs d'entreprises, intégrant des scénarios ferroviaires, routiers et fluvio-maritimes ;

- Contribuer aux actions qui seront menées par les collectivités pour renforcer l'offre de logement ;
- Étudier avec les industriels voisins la possibilité de mettre en place des solutions de mobilité partagées (ex. navettes, co-voiturage...).

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA POURSUITE DU DIALOGUE ET DE L'INFORMATION

Gravithy s'engage à :

- Définir les modalités de poursuite du dialogue dans le cadre d'un échange avec le ou les garants qui seront désignés par la CNDP ;
- Informer le public de manière transparente et continue des suites de la concertation préalable et du projet Gravithy, notamment par le biais d'une réunion publique présentant les enseignements, les évolutions du projet et les engagements pris par Gravithy suite à la concertation préalable ;
- Poursuivre les échanges avec le SPPPI
- Prendre une part active dans les concertations ou le dialogue continu qui pourront être menés sur les projets voisins pour lesquels les effets peuvent se cumuler avec ceux du projet Gravithy ;
- Prendre une part active dans le dialogue territorial global qui pourrait être réalisé à l'échelle de la zone industrialo-portuaire ;
- Mettre en place, dans le cadre de la concertation continue, des dispositifs de dialogue et d'information en s'appuyant autant que possible sur les instances de concertation existantes et mobilisant les parties prenantes qui se sont exprimées lors de la concertation préalable, en particulier les collectivités et élus, les associations et les organisations syndicales ; la composition de cette instance de dialogue aurait vocation à préfigurer la future Commission de Suivi de Site (CSS) ;
- Demander au préfet la création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) dès l'obtention de l'autorisation environnementale, afin que ses membres puissent assurer le suivi de la phase des travaux, de la phase des essais, puis de la phase d'opérations ;
- Dans le cadre des dispositions prévues par la loi industrie verte :
 - porter à la connaissance du public les études parallèlement à leur examen par les services instructeurs,
 - organiser une réunion publique ouvrant la période de consultation du public et une réunion publique en clôture de cette procédure.

(extraits de « ENSEIGNEMENTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE 29 AVRIL 2024 »

https://www.concertation-gravithy.fr/files/gravithy-enseignements-des-matres-d-ouvrage-vf2-au-29-avril_49cfe85cd1c5f25eac386508cfdcfce0b.pdf)

Actualités liées au projet et évolution(s)

Gravithy a poursuivi la préparation de son projet en procédant régulièrement à une communication institutionnelle, en intervenant dans divers forums locaux et en diffusant une newsletter. Les informations nouvelles les plus importantes diffusées par ce média ou le site internet de la concertation sont les suivantes :

- GravitHy a annoncé des partenariats industriels pour la fourniture d'électricité (avec EDF), pour la fourniture de pellets de minerai de fer et la recherche de clients pour le DRI⁹ (avec Rio Tinto), ainsi que la signature de contrats pour engager ses études d'ingénierie ou d'environnement, ou pour préparer son dossier de permis de construire.
- GravitHy a annoncé en mars 2025 le bouclage d'une levée de fonds de 60 millions d'euros suffisante pour préparer son projet jusqu'aux autorisations administratives et à la décision finale d'investissement prévue en 2026. Les contributions publiques à cette étape sont de 10 M€¹⁰ via le programme "Première Usine" de France 2030, géré par la BPI.
- GravitHy a signé en juillet 2025 avec le Grand port maritime de Marseille (GPMM) une convention de réservation du terrain nécessaire à son implantation.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

GravitHy a publié sur le site internet de la concertation un tableau matérialisant le suivi des engagements pris à l'issue de la concertation préalable.

Au moment où ce rapport intermédiaire est finalisé, ce tableau¹¹ fait apparaître :

- 5 engagements réalisés ;
- 7 engagements non initiés ou non réalisés ;
- 19 engagements en cours d'avancement.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation

Porté par la réussite de la concertation préalable, le maître d'ouvrage principal (GravitHy) affichait une grande ambition pour cette concertation continue lors de la publication des enseignements qu'il tirait de la concertation préalable. Cinq mois plus tard, ces dispositions ont été résumées, de manière plus concrète, par une note adressée à la CNDP.

Passé la mi-parcours de cette concertation continue¹², le bilan est majoritairement positif pour les rendez-vous intervenus et les sujets traités : les réunions publiques (ou atelier) annoncés ont été tenus, l'information et la participation du public ont été reconnues de qualité pour les sujets abordés en réunion.

Ce constat positif doit être complété sur trois points. Tout d'abord deux sujets restent à aborder avec le public : le refroidissement des installations à l'eau de mer et les modalités de compensation à la disparition des milieux naturels.

En outre la CNDP, dans la lettre adressée à GravitHy le 8 novembre 2024, insistait sur la nécessité d'ouvrir cette concertation continue vers un large public. Quatre newsletters, accessibles à tous sur le site internet de la concertation¹³, ont été publiées. Pour les autres échanges possibles avec le public,

⁹ Fer réduit produit par l'usine

¹⁰ Voir la réponse de GravitHy à la question #5 posée en juin 2025 sur le site internet

¹¹ Voir <https://www.concertation-gravithy.fr/fr/suivi-des-engagements>

¹² La date de remise du dossier de demande d'autorisation préalable, initialement annoncée pour l'été 2025, sera repoussée à une échéance encore imprécise.

¹³ En revanche la note adressée à la CNDP le 16 octobre 2024 et la réponse de la CNDP n'ont pas été publiées sur ce site.

cet élargissement n'a toutefois pas été constaté. Plusieurs raisons y ont contribué : GravitHy a retenu une interprétation stricte du RGPD¹⁴, conduisant à ne pas réutiliser pour cette concertation continue les adresses électroniques qui lui avaient été confiées par le public pour la concertation préalable ; le public, éclairé par la qualité du dossier et des réponses qu'il avait obtenues pendant la concertation préalable¹⁵, s'est peu mobilisé par la suite¹⁶ ; son attention a par ailleurs été mobilisée jusqu'en juillet 2025 par le débat global « *Fos-Berre-Provence, un avenir industriel* », auquel GravitHy a aussi participé.

GravitHy devrait enfin indiquer la façon dont il a tenu ou va tenir ses engagements, et préciser ses intentions en ce qui concerne la constitution d'un comité de suivi.

Les garants considèrent que la réduction de l'intérêt du public pour les sujets à traiter en concertation continue, relativement techniques, était inévitable. Ce moindre intérêt est assez souvent constaté pour les concertations continues et il a été accru dans le contexte d'un débat global mobilisateur pour le territoire, centré sur des sujets moins techniques et dont certains se sont en outre révélés clivants¹⁷.

Le maître d'ouvrage a été interrogé par les garants sur ses intentions concernant la suite de la concertation continue. A l'évidence, le calendrier initial, qui prévoyait le dépôt des demandes d'autorisation environnementales (et donc la fin de la concertation continue) à l'été 2025, sera en effet décalé. En particulier, comment seront traités les points restant à traiter ?

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

L'atelier tenu le 27 mars 2025 a permis un bon échange d'arguments entre le public, la maîtrise d'ouvrage et ses conseils, sur le thème de l'intégration paysagère de la future usine, s'agissant en particulier de sa tour de réduction (130 à 150 m de haut). Ce point avait été spontanément abordé par le public au cours de la concertation préalable.

Une part du public s'accordait sur la nécessité d'intégrer ce nouvel équipement industriel dans un paysage marqué par les années 1970, en se rapprochant des choix alors effectués, par exemple pour l'usine ARCELOR proche. A l'inverse d'autres personnes souhaitaient que la modernité du nouvel équipement soit clairement signifiée. L'éclairage nocturne de la tour, indispensable pour des raisons de sécurité, pourrait y contribuer.

Cet atelier a aussi permis des échanges approfondis concernant la gestion des poussières sur le site. L'émission de poussières sera réduite par le choix, annoncé par GravitHy à la fin de la concertation préalable, d'importer des pellets (agglomérats d'au moins 9 mm) de minerai de fer et non du minerai en vrac, et de les transporter depuis le terminal minéralier par un convoyeur tubulaire. Les eaux de ruissellement sur les produits stockés en plein air seront en outre récupérées. Ces informations allaient à la rencontre du public, qui a demandé qu'une station de mesure des poussières soit néanmoins installée à proximité.

¹⁴ Règlement général de protection des données (personnelles)

¹⁵ Voir le bilan de la concertation préalable établi par les garants page 3

¹⁶ Par exemple aucune des organisations qui avaient déposé un cahier d'acteur pendant la concertation préalable ne s'est manifestée sur le site internet pendant la concertation continue

¹⁷ Notamment le renforcement de l'alimentation électrique de Fos-sur-Mer par une nouvelle ligne à très haute tension, indispensable en particulier pour GravitHy

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Outre les sujets restant à traiter (voir plus haut), le débat global a montré que des demandes du public perduraient concernant le financement de la construction de tels grands équipements industriels. Le maître d'ouvrage a cependant répondu aux questions concernant le financement des études d'ingénierie et d'environnement préalables aux autorisations administratives.

La suite de la concertation continue

Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue

Le maître d'ouvrage doit tout d'abord publier un calendrier actualisé de son projet.

Maintenant que les nombreux événements du débat public global (et connexes à ce débat) sont passés, il est souhaitable de chercher à mobiliser à nouveau le public local. En réunion publique¹⁸ de préférence, GravitHy devrait faire le point sur l'avancement de la préparation de son dossier d'autorisation environnementale, et ouvrir un dialogue avec le public sur les deux sujets restant à traiter. Dans l'hypothèse où GravitHy devrait recourir à un refroidissement à l'eau de mer la tenue d'un nouvel atelier en présentiel est nécessaire.

¹⁸ Ou atelier largement annoncé

Annexe : lettre de mission des garants



Le président

Paris, le 20 juin 2024

Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 5 juin 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garants du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet "Gravithy" une usine de production de fer réduit bas-carbone à Fos-sur-Mer. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 29 février 2024. En avril 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 05 juin 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet "Gravithy" une usine de production de fer réduit bas-carbone à Fos-sur-Mer

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 5 juin 2024 recommande que :

- les maîtres d'ouvrage organisent dès que possible une réunion publique de restitution des enseignements que les maîtres d'ouvrage tirent de la concertation ;
- soit mis en place à l'initiative de Gravithy un comité de suivi qui soit ouvert aux parties prenantes de manière large, dans l'attente de la constitution de la CSS ;
- les maîtres d'ouvrage poursuivent l'ouverture vers un large public lors de la concertation continue ;
- RTE clarifie les moyens mis en place pour répondre aux questions et contributions posées par le public ;
- les collectivités publiques (État, Région, Département, Métropole et Communes), ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) participent à la concertation continue en vue de répondre aux interrogations du public, notamment pour clarifier les décisions et les investissements concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement. Cela pourrait se faire dans le cadre d'un débat global sur le territoire de Fos-sur-Mer, le cas échéant.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, je vous demande de continuer la bonne coordination des concertations en cours sur le site du GPMM (Gravithy, H2V-Fos et Carbon en phase de concertation continue, ainsi que DEOS en phase de préparation de concertation préalable).

Puis, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet

et d'être informés du respect par les responsables de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique

de Marc PAPINUTTI

marc.papinutti

Date : 2024.06.21

14:27:20 +02'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUEVREMONT

Garants de la concertation continue portant sur le projet "Gravithy" usine de production de fer réduit bas-carbone à Fos-sur-Mer

[la commission nationale du débat public](https://www.debatpublic.fr)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
[debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr)

